Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220704-2022_07_04_04-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 5 juillet 202228 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2022

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE LAVERIE SUR LE PORT

RAPPORT N°04/07/2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220704-2022_07_04_04-DE

Un service supplémentaire pour les habitants et vacanciers va voir le jour sur le port : une laverie. En effet, dans la même perspective de ce qui a été fait au bourg près du magasin Utile, son gérant voulait en installait un autre au port.

De ce fait, la Commune a souhaité l'intégrer dans son projet d'aire cyclable et de service. De ce fait, comme toute occupation du domaine public une redevance est à demander.

Il est proposé de la fixer à 1 000 € /an.

Par conséquent, il est demandé d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention d'occupation du domaine public pour un montant de 1 000 € par an sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220704-2022_07_04_04-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 26

Délibération du conseil municipal
N°**04/07/2022**
Réunion du 04 juillet 2022

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE LAVERIE SUR LE PORT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :
Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER
Hervé LOUARN donne procuration à Alexandre TREGUER
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET
Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC
Erwann DENEZ

Madame Italia BIANCHI-RAMEL a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 26 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport de Mme le Maire,

Le Conseil municipal,

DELIBÈRE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention d'occupation du domaine public pour un montant de 1 000 € par an sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220704-2022_07_04_04-DE

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220704-2022_07_04_04-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration à Christine CHEVALIER
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration à Alexandre TREGUER

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration à Laurent LE GOFF
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration à Camille SORDET
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	Absent
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	procuration à Pascale BIHANNIC.
BIHANNIC Pascale	
BIANCHI RAMEL Italia	

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220704-2022_07_04_04-DE